

« Qui a vu son niveau de vie augmenter dans les années 2010 ?¹ »

ANNEXE

1. Pouvoir d'achat et travaux statistiques : deux grandes familles d'études

Les controverses sur le pouvoir d'achat sont alimentées par le décalage entre les indicateurs statistiques et le ressenti de beaucoup de Français. La mesure de l'évolution du pouvoir d'achat fait l'objet d'éclairages statistiques souvent déconnectés de la façon dont les ménages ressentent l'évolution de leur « pouvoir d'achat ». L'indicateur usuellement retenu pour cette mesure met en regard l'évolution des prix et celle du niveau de vie, mesuré comme le revenu après impôts et prestations sociales que l'on divise par des « unités de consommation » reflétant la composition et la taille du ménage. Les travaux documentant cette évolution peuvent être rassemblés en deux grandes catégories.

La première, mise en œuvre par l'Insee², l'OFCE³, l'IPP⁴ ou encore la DG Trésor⁵, mesure l'effet des réformes de la fiscalité sur le pouvoir d'achat, à revenus et composition des ménages inchangés. Ces travaux – pour utiles qu'ils soient – accordent une attention exclusive aux modifications de barèmes fiscaux et sociaux et ne tiennent pas compte des évolutions de pouvoir d'achat liées à la variation des revenus et des prix au cours du temps, ou à l'évolution de la composition du ménage⁶. Ils permettent d'isoler les effets des réformes, pour faire ressortir par exemple leur coût budgétaire, leur impact redistributif et sur la pauvreté. Ce sont ces travaux qui sont souvent cités suite à des réformes très visibles dans le débat public (transformation de l'ISF en IFI et création du PFU par exemple⁷).

¹ Dherbécourt C., Fredon S., Viennot M. et Madec P. (2023), « [Qui a vu son niveau de vie augmenter dans les années 2010 ?](#) », *La Note d'analyse*, n° 116, France Stratégie, janvier.

² Cornuet F., Fredon S., Paquier F., Sicsic M. et Vergier N. (2020), « [Les réformes socio-fiscales de 2019 augmentent fortement le revenu disponible des ménages, surtout pour ceux de niveau de vie intermédiaire et ceux en emploi](#) », *France, portrait social. Édition 2020*, Insee, p. 167.

³ Madec P., Plane M. et Sampognaro R (2022), *[Une analyse macro et microéconomique du pouvoir d'achat. Bilan du quinquennat mis en perspective](#)*, Étude OFCE, n° 02/2022.

⁴ Dutronc-Postel P., Fabre B., Lallemand C., Loisel N. et Puschnig L. (2022), « [Effets redistributifs des mesures socio-fiscales du quinquennat 2017-2022 à destination des ménages](#) », Note Institut des politiques publiques, n° 81, mars.

⁵ DG Trésor (2021), *[Rapport économique, social et financier](#)*, octobre.

⁶ Selon cette méthode, on fixe les revenus à un instant t et on regarde comment les réformes fiscales font évoluer le pouvoir d'achat, toutes choses égales par ailleurs.

⁷ Paquier F. et Sicsic M. (2022), « [Effets des réformes 2018 de la fiscalité du capital des ménages sur les inégalités de niveau de vie en France : une évaluation par microsimulation](#) », *Économie et Statistique*, p. 530-531.

La seconde famille de travaux, menée sous l'égide de l'Insee ou de l'OFCE⁸, mesure l'évolution du pouvoir d'achat en comparant deux photographies du niveau de vie de l'ensemble des ménages. Ces travaux ont l'avantage de tenir compte de l'inflation, des changements familiaux, et de l'évolution des revenus et des impôts acquittés par les ménages au cours du temps : on peut ainsi suivre l'évolution des inégalités, de la pauvreté et plus généralement du niveau de vie par groupes de ménages (par âge, composition familiale, place dans la distribution des niveaux de vie).

Grâce à ces travaux, on peut conclure que le pouvoir d'achat des Français (par unité de consommation) a quasiment stagné en moyenne au cours de la dernière décennie : si la période précédant la crise financière de 2008 avait vu une croissance de près de 15 % du niveau de vie des Français, cette croissance n'était que de 2 % entre 2010 et 2019. Un travail récent de l'OFCE⁹ a permis de distinguer l'effet des réformes socio-fiscales et de l'évolution des revenus avant redistribution. Toutefois, ces travaux s'appuient sur des données d'enquêtes qui ne permettent qu'une comparaison entre deux photographies de la population, mais n'autorisent pas de suivre dans le temps certains individus.

2. Données utilisées et imputation de données manquantes

Ce travail repose en grande partie sur les données de l'Échantillon démographique permanent (EDP) de l'Insee. L'EDP est un panel d'individus réalisé à partir d'un appariement entre le recensement opéré par l'Insee et des sources administratives (données fiscales, déclarations de salaires par les employeurs, etc.). Il couvre aujourd'hui les individus nés sur seize jours de chaque année, les individus EDP, soit environ 4,5 % de la population française. L'EDP permet de retracer l'évolution, de 2010 à 2018, des revenus des individus EDP et de leurs ménages, à partir de Fidéli-FiLoSoFi. Fidéli-FiLoSoFi rassemble les revenus issus des sources fiscales et sociales. Les revenus du patrimoine exonérés d'impôt sur le revenu (comme les intérêts perçus sur le livret A ou les revenus capitalisés d'assurance-vie) sont imputés par l'Insee à partir de l'enquête Patrimoine.

L'année 2019 n'étant pas disponible dans l'EDP, elle a dû être simulée. Les revenus de 2019 ont été vieillis différemment, qu'il s'agisse de revenus du travail ou de remplacement. Pour les revenus d'activité, nous utilisons l'évolution 2016-2017 (même dynamique macro de salaires, même baisse du taux de chômage qu'entre 2018 et 2019) ; pour le vieillissement des retraites, on utilise l'évolution 2017-2018 qu'on redresse avec l'évolution du taux de revalorisation des régimes général, Ircantec et Agirc-Arrco ; pour le patrimoine, nous gardons les mêmes revenus que 2018, conformément aux résultats du rapport sur les réformes de la fiscalité du capital¹⁰ (les deux années se ressemblent à tout point de vue).

⁸ Guidevay Y. et Guillauneuf J. (2021), « [En 2019, le niveau de vie médian augmente nettement et le taux de pauvreté diminue](#) », *Insee Première*, n° 1875, octobre. Voir également Madec P., Malliet P., Plane M., Sampognaro R. et Timbeau X. (2018), « [Entre 2008 et 2016, les réformes sociales et fiscales ont pesé sur le revenu des ménages mais ont renforcé le rôle d'amortisseur social du système redistributif](#) », *France, portrait social. Édition 2018*, Insee Références, novembre.

⁹ Madec P., Plane M. et Sampognaro R. (2022), « [Une analyse macro et microéconomique du pouvoir d'achat des ménages en France. Bilan du quinquennat mis en perspective](#) », *Policy brief*, n° 104, OFCE, SciencesPo, mars.

¹⁰ Voir par exemple [le troisième rapport](#) du comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital.

La baisse de la taxe d'habitation a été simulée en appliquant entre 2018 et 2019 la même évolution en euros que celle observée entre 2017 et 2018. La baisse de la CSG sur les petites retraites a été simulée à partir des données de revenus 2017 (revenu déclaré et parts fiscales). L'impôt sur le revenu a été simulé en utilisant les revenus et crédits d'impôt de 2018, en appliquant un taux de 12,8 % sur les revenus dans le champ du PFU et le taux du barème pour le reste des revenus. Les prestations ont été imputées en utilisant les évolutions des masses simulées par le modèle de microsimulation Ines¹¹ pour 2018 et 2019 par strates d'âge, quintile de niveau de vie et composition familiale.

Certains impôts ne sont pas directement présents dans les données de l'EDP. Ainsi, la taxe foncière sur les résidences principales a été simulée à partir des données présentes dans l'EDP (statut d'occupation du logement, commune de résidence, montant de la taxe d'habitation) et le fichier de recensement des éléments d'imposition à la fiscalité directe locale de la DGFIP (taux et dégrèvement). La simulation est réalisée en deux étapes. On estime, dans un premier temps, la valeur cadastrale de la résidence principale des ménages propriétaires occupants à partir du montant de la taxe d'habitation payé et du taux de taxe d'habitation de la commune de résidence. On estime ensuite un montant de taxe foncière en appliquant le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de la commune de résidence à la valeur cadastrale du logement (après application des abattements).

Pour l'ISF-IFI nous avons aussi recours à d'autres données administratives. À partir des panels POTE et ISF-IFI de la DGFIP, nous calculons un ISF/IFI moyen payé selon le décile de RFR par part du foyer dans POTE les années antérieures et la catégorie d'âge (correspondant aux générations utilisées dans le reste de l'analyse). Nous construisons la même variable dans l'EDP et nous appliquons le montant moyen pour chaque tranche.

De plus, nous avons intégré les cotisations salariales à notre analyse et avons donc dû estimer celles-ci à partir du salaire brut, des prélèvements sociaux sur les salaires et du salaire net déclaré à l'impôt sur le revenu. Le salaire brut n'est pas inclus dans Fidéli-FiLoSoFi, et donc dans l'EDP. Il est obtenu en multipliant le montant de CRDS sur les salaires, présent dans la base, par l'inverse du taux d'imposition à ce prélèvement. Les cotisations salariales correspondent au salaire brut, moins les prélèvements sur les salaires et le revenu net.

3. Décomposition comptable de l'évolution du pouvoir d'achat

On note $Nivvie_t$ le revenu après redistribution par unité de consommation (UC) en t ; $Revenus_t$ le niveau de revenu du ménage en t avant impôts, prestations et cotisations salariales ; UC_t le nombre d'unités de consommation du ménage en t et $Impôts_t$ le total des impôts et cotisations salariales nets des prestations sociales en t .

¹¹ Fredon S. et Sicsic M. (2020), « Ines, le modèle qui simule l'impact des politiques sociales et fiscales », *Courrier des statistiques*, n° 4, Insee, juin.

$Nivvie_t$, $Revenus_t$ et $Impôts_t$ sont corrigés de l'inflation entre 2010 et l'année t .

Le niveau de vie en t en euros constants s'écrit de la manière suivante :

$$Nivvie_t = \frac{Revenus_t - Impôts_t}{UC_t}$$

On décompose l'évolution du niveau de vie entre 2010 (notée année 0) et t , soit le taux de croissance :

$$\frac{Nivvie_t - Nivvie_0}{Nivvie_0}$$

en trois effets : un effet « revenu », un effet « famille », et un effet « redistribution ».

Décomposition principale

L'évolution du niveau de vie s'écrit de la manière suivante¹²:

$$\begin{aligned} Nivvie_t - Nivvie_0 &= \left(\frac{Revenus_t}{UC_0} - \frac{Revenus_0}{UC_0} \right) + \left(\frac{Revenus_t}{UC_t} - \frac{Revenus_t}{UC_0} \right) - \left(\frac{Impôts_t}{UC_t} - \frac{Impôts_0}{UC_0} \right) \\ &= \text{Effet Revenu}_t + \text{Effet Famille}_t + \text{Effet Redistribution}_t \end{aligned}$$

L'effet « revenu » mesure l'évolution du revenu brut, à nombre d'unités de consommation inchangé entre 2010 et t . L'effet « revenu » est positif si les revenus bruts augmentent en euros constants entre 2010 et t .

L'effet « famille » mesure l'effet de la taille du ménage. L'effet est négatif quand le nombre d'unités de consommation augmente entre 2010 et t .

L'effet « redistribution » correspond à l'évolution en euros constants des impôts nets de prestations sociales, par unité de consommation, entre 2010 et t . L'effet « redistribution » est positif si les impôts par unités de consommation baissent entre 2010 et t .

Décompositions supplémentaires

L'effet « revenu » est lui-même décomposé selon le type de revenu.

$$\begin{aligned} \text{Effet Revenu}_t &= \left(\frac{Revenus_t}{UC_0} - \frac{Revenus_0}{UC_0} \right) \\ &= \left(\frac{RevK_t}{UC_0} - \frac{RevK_0}{UC_0} \right) + \left(\frac{RevHorsK_t}{UC_0} - \frac{RevHorsK_0}{UC_0} \right) \end{aligned}$$

¹² Pour simplifier les notations, seul le numérateur du taux de croissance est décomposé ici.

Avec $RevK$, les revenus du patrimoine, qui incluent les revenus fonciers, les revenus de capitaux mobiliers déclarés à l'impôt sur le revenu et les revenus financiers non imposables.

L'effet « famille » est décomposé entre un effet conjoint et un effet « enfants ».

On distingue le nombre d'unités de consommation du ménage entre UC « enfants » et UC « conjoint ».

$$UC_t = UC_t^{enfants} + UC_t^{conjoint}$$

L'effet « famille » se décompose alors de la manière suivante :

$$\begin{aligned} Effet Famille_t &= \frac{Revenus_t}{UC_t} - \frac{Revenus_t}{UC_0} \\ &= \frac{Revenus_t}{UC_t} \left(\frac{UC_0^{enfants} - UC_t^{enfants}}{UC_0^{enfants}} \right) + \frac{Revenus_t}{UC_t} \left(\frac{UC_0^{conjoint} - UC_t^{conjoint}}{UC_0^{conjoint}} \right) \\ &= Effet Enfants_t + Effet Conjoint_t \end{aligned}$$

Dans l'ensemble de la note d'analyse, les différents effets sont exprimés en pourcentage du niveau de vie 2010 et non en euros constants.

4. Comment interpréter l'effet « famille » ?

Le niveau de vie est communément calculé en rapportant le revenu disponible des différents membres du ménage au nombre d'unités de consommation (UC) du ménage. Les unités de consommation reflètent la structure des ménages (leur taille, leur composition et l'âge des membres du ménage). L'échelle ici retenue est celle dite « OCDE modifiée », utilisée notamment par l'Insee et Eurostat¹³.

Le niveau de vie est ainsi égal aux revenus primaires du ménage moins les prélèvements nets des prestations, le tout divisé par le nombre d'unités de consommation. La composition du ménage va jouer de façon complexe à la fois sur les revenus primaires (en apportant de nouveaux revenus en cas d'union par exemple), sur les impôts et prestations (en permettant de bénéficier des prestations familiales par exemple), et sur le nombre d'unités de consommation.

Dans cette note, l'effet « famille », que ce soit l'effet « conjoint » (points 3 et 4 ci-dessous) ou l'effet « enfants » (1, 2 et 5), ne tient compte que de l'impact direct de la variation du nombre d'unités de consommation. Les effets indirects de la structure familiale sur les impôts et les prestations (une partie des effets 1, 3, 4 et 5) sont intégrés dans l'effet « redistribution ». Les variations des revenus primaires faisant suite à une

¹³ Selon cette échelle, la personne de référence du ménage compte pour 1 UC, son conjoint 0,5 UC, et chaque enfant 0,3 UC (0,5 s'il a plus de 14 ans). Il existe des échelles alternatives.

mise en couple, à une séparation ou à un veuvage (une partie des effets 3 et 4) sont quant à elles intégrées dans l'effet « revenu ».

Si l'on regarde les deux principaux événements qui peuvent affecter la composition d'un ménage (l'arrivée ou le départ d'enfants d'une part, les séparations et les mises en couple d'autre part), on peut résumer l'effet « famille » sur le pouvoir d'achat de la façon suivante.

Une baisse de niveau de vie due à l'effet « famille » peut être causée par :

- l'arrivée d'un enfant, qui augmente le nombre d'unités de consommation, même si elle a aussi un impact positif sur les prestations et les impôts ;
- le passage d'un enfant à l'adolescence, qui accroît le nombre d'unités de consommation du ménage d'après l'échelle d'équivalence retenue ;
- une mise en couple, qui augmente le nombre d'unités de consommation, même si elle peut aussi augmenter les revenus primaires du ménage ou faire baisser ses impôts en cas d'union.

À l'inverse, une hausse de niveau de vie due à l'effet « famille » va être généralement causée par :

- une séparation ou le décès d'un des conjoints, qui fait baisser le nombre d'unités de consommation du ménage, même si cela diminue souvent aussi les revenus primaires du ménage, malgré le versement des pensions de réversion et alimentaire, et peut faire augmenter les impôts ;
- le départ d'un enfant du ménage, qui réduit le nombre d'unités de consommation de 0,5 si l'enfant est âgé de plus de 14 ans ou de 0,3 sinon, même si cela fait aussi baisser les prestations familiales et réaugmente les impôts.

5. Effet « redistribution » et taux d'imposition net

Dans la note d'analyse, l'effet « redistribution » et l'évolution du taux d'imposition font référence à deux notions très différentes. L'effet « redistribution » ne doit pas être interprété comme une hausse ou une baisse du taux d'imposition.

L'évolution du taux d'imposition compare le taux d'imposition en t et 2010. Le taux d'imposition est calculé en rapportant les impôts (impôts plus les cotisations salariales moins les prestations sociales) payés une année donnée au revenu brut du ménage perçu cette année-là.

L'effet « redistribution » correspond quant à lui à l'évolution du montant d'impôt par unité de consommation, rapportée au niveau de vie de 2010. Si le montant d'impôt par unité de consommation augmente, alors l'effet « redistribution » est négatif, même dans le cas où le taux d'imposition baisse. À l'inverse, si le taux d'imposition évolue peu mais que les revenus avant impôt augmentent fortement, l'effet « redistribution » peut être important.

Par exemple, pour les 30-39 ans, le taux d'imposition est de 16,9 % en 2010, et le revenu avant impôt par unité de consommation de 2010 équivaut à 120 % du niveau de

vie de 2010. Entre 2010 et 2019, le taux d'imposition passe de 16,9 % à 18,4 %, et le revenu avant impôt par unité de consommation augmente de 9,1 % en euros constants.

Par conséquent, le montant d'impôt payé a augmenté de $(1,091 \times 0,184 - 0,169) = 3,2$ points de revenu avant impôt par unité de consommation de 2010, soit 3,9 points de niveau de vie de 2010 $(3,2/(1-0,169))$. L'effet « redistribution » s'élève donc à -3,9 points.

6. Distinction des groupes de revenus au sein des cohortes de naissance

Quatre méthodes de décomposition des cohortes en groupes de revenus ont été mises en œuvre :

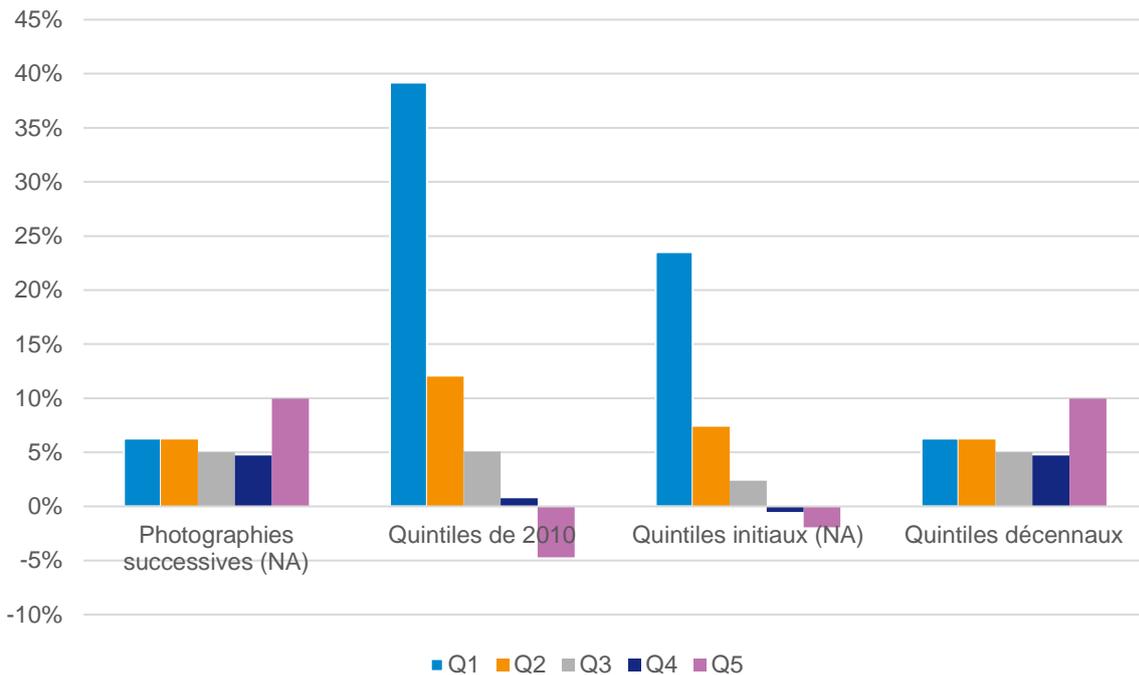
- méthode 1 « quintiles courants » : on classe chaque année les individus selon leur niveau de revenu courant. Il s'agit de la méthode dite « de photographies successives » – cette méthode est présentée dans la note ;
- méthode 2 « quintiles de 2010 » : on classe les individus selon leur revenu en 2010 ;
- méthode 3 « quintiles initiaux » : on classe les individus sur la moyenne des trois premières années – cette méthode est présentée dans la note ;
- méthode 4 « quintiles décennaux » : on classe les individus selon leur revenu moyen sur toute la période 2010-2019.

Dans les méthodes 2, 3 et 4, les quintiles sont constitués des mêmes individus chaque année. Ce n'est pas le cas pour la méthode 1, qui reclasse les individus chaque année. La méthode 1 est celle communément utilisée dans les travaux statistiques sur le pouvoir d'achat du fait des données jusqu'ici disponibles (souvent des enquêtes annuelles, donc avec des individus différents chaque année).

La figure 1 présente l'évolution du niveau de vie par quintile pour la cohorte de jeunes actifs (30-39 ans en 2010). Les méthodes 1 et 4 nous permettent d'avoir une vision sur l'évolution des inégalités au sein d'une cohorte, soit en reclassant les individus chaque année (méthode 1), soit en les classant sur toute la décennie (méthode 4). Dans les deux cas, on retrouve le même résultat d'une augmentation des inégalités dans la cohorte des 30-39 ans.

Les méthodes 2 et 3 nous permettent de suivre la dynamique en fonction du niveau de départ, nous rapprochant plus du concept de mobilité. Plus le nombre d'années utilisées pour fixer la situation de départ est petit, plus la variation de niveau de vie aux extrêmes est forte. Les individus ayant des revenus faibles sur la première année étudiée connaissent un « retour à la moyenne » particulièrement prononcé.

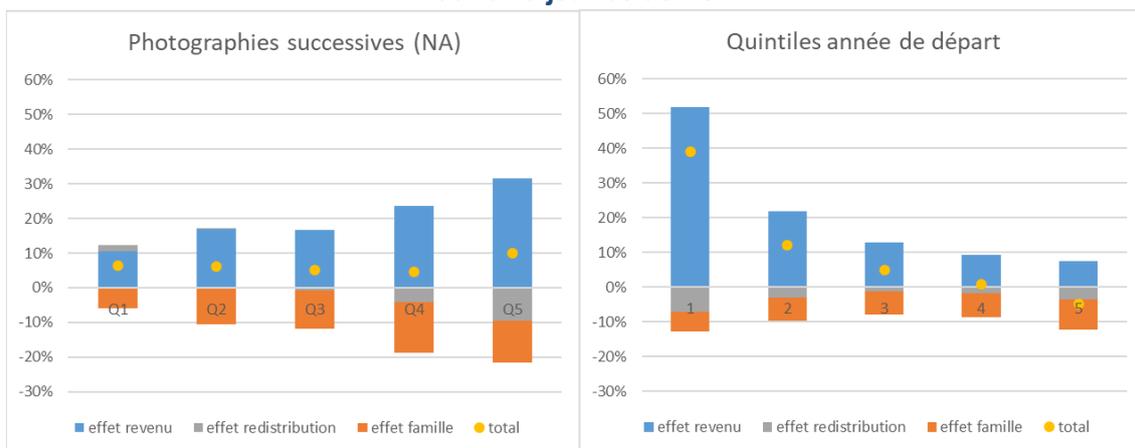
Figure 1 – Évolution des niveaux de vie moyens par quintile, cohorte jeunes actifs



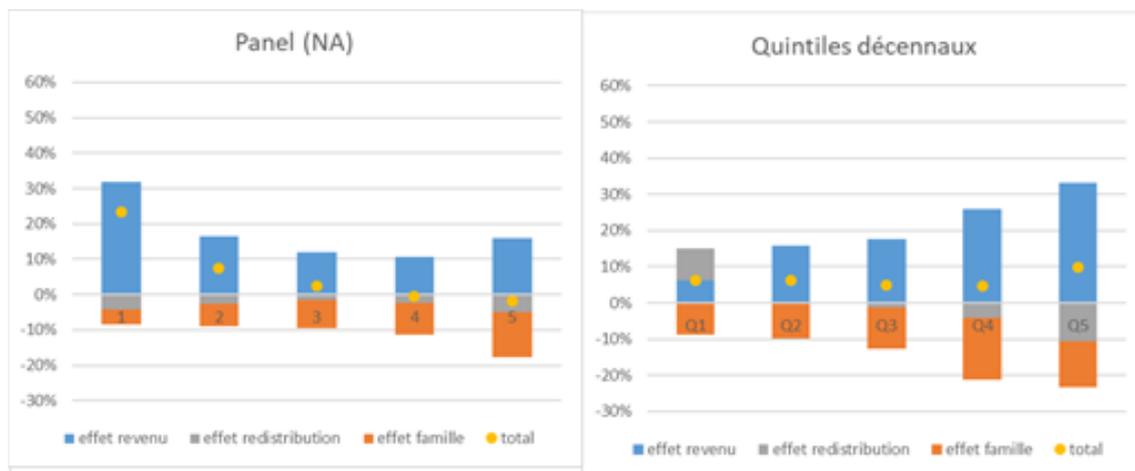
Source : calculs France Stratégie à partir des données EDP et panel POTE

La figure 2 présente la décomposition des évolutions entre effets « revenu », « famille » et « redistribution ». On retrouve les similitudes entre les méthodes 1 et 4 d'un côté et 2 et 3 de l'autre. Quelle que soit la méthode retenue, l'effet « revenu » domine fortement. Seule différence notable, l'effet « redistribution » est plus fort pour le Q1 dans la méthode 4, pouvant traduire une hausse des transferts vers les ménages du Q1 afin de maintenir le niveau de vie des plus modestes.

Figure 2 – Décomposition des évolutions du niveau de vie en trois effets, cohorte jeunes actifs



« Qui a vu son niveau de vie augmenter dans les années 2010 ? »



Source : calculs France Stratégie à partir des données EDP et panel POTE